



## 15/06/19

JOURNEE MONDIALE DE SENSIBILISATION A LA MALTRAITANCE DES PERSONNES AGEES

## NON A LA MALTRAITANCE DE NOS AINES!

Dotée depuis plus de 10 ans d'une cellule interne dédiée pour prévenir les risques de maltraitance des personnes âgées et traiter les situations déclarées, les Petits Frères des Pauvres soulignent l'importance d'une politique ambitieuse pour lutter contre la maltraitance de nos aînés. A la suite du rapport de la « Commission pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance » remis en janvier dernier, les Petits Frères des Pauvres priorisent 5 orientations pour faire de cette lutte un vrai programme d'actions citoyennes au service des plus vulnérables, soutenu et relayé par les pouvoirs publics.

- Développer le pouvoir d'agir des personnes vulnérables notamment par la création d'outils de sensibilisation et de guides dans des formats « facile à lire : facile à comprendre » et par l'accueil approprié des victimes (quel que soit leur niveau de vulnérabilité) leur permettant d'être correctement écoutées et soutenues dans leur expression.
- Etoffer la posture et la formation des professionnels et des bénévoles qui interviennent en EHPAD ou à domicile auprès de personnes âgées.
- Permettre la reconnaissance des bénévoles comme intermédiaires de confiance. Le rôle des bénévoles comme « chainon interstitiel de solidarité » fait écho au nécessaire engagement citoyen à mobiliser si nous souhaitons que toute forme de violence auprès de nos aînés soit identifiée et relayée aux pouvoirs publics.
- Appréhender la personne âgée dans sa globalité, quel que soit son lieu de vie, en ne la résumant pas à l'acte de maltraitance qu'elle a subi.
- Donner de la visibilité au phénomène de maltraitance en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information d'ampleur, à destination du grand public afin de faire baisser le seuil d'acceptabilité de la violence faite aux aînés et d'aborder la lutte contre la maltraitance au quotidien, avec ténacité, en dehors de toute réaction émotionnelle à un fait divers isolé et médiatisé.

Depuis 2007, l'association a mis en place une cellule d'appui et de conseil afin de prévenir et traiter les situations de maltraitance. Nos équipes de bénévoles et salariés ont connaissance d'une trentaine de nouveaux cas chaque année, à domicile comme en établissements. 45 % des cas sont avérés et concernent à 30 % des maltraitances financières, à 35 % des violences psychologiques et négligences et près de 9 % des maltraitances physiques. En 2018, 115 salariés et une cinquantaine de bénévoles ont été sensibilisés et formés.